

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE MAINE ET LOIRE

Association Loi 1901
Siège social : 5, rue Lebas
49000 ANGERS

Exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE MAINE ET LOIRE

Association Loi 1901
Siège social : 5, rue Lebas
49000 ANGERS

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Maine et Loire relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 188 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 195 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 193 sur 200 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 609,75 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 7 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 947,07 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 4 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 14 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU MAINE ET LOIRE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	58 098	57 748
Terrains					Report à nouveau	492 685	476 362
Constructions					Résultat de l'association	25 567	15 197
Installations et matériels d'activités	616	616			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	10 215	6 110	4 105	1 241	TOTAL FONDS PROPRES	576 350	549 308
Immobilisations en cours					<i>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</i>		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	17 019		17 019	17 023	Provisions pour charges		635
					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 850	6 726	21 124	18 264	TOTAL PROVISIONS		635
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	1 056		1 056	1 175	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières	0	
Coopératives et usagers divers	1 433		1 433	2 588	Fournisseurs	4 148	4 239
Comptes courants OCCE	1 460		1 460	1 864	Dettes fiscales et sociales	673	1 854
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 072		3 072	5 063	Comptes courants OCCE	160	
Trésorerie	554 014		554 014	526 907	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	1 058	51
Charges constatées d'avance	231		231	225	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	561 266		561 266	537 823	TOTAL DETTES	6 040	6 144
TOTAL GENERAL	589 116	6 726	582 390	556 087	TOTAL GENERAL	582 390	556 087

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU MAINE ET LOIRE

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	116 208	123 136
Ventes de produits pour cessions	530 246	527 747
Prestations de service et animations	243 749	278 593
Subventions d'exploitation	378 259	371 267
Produits divers de gestion courante	44 274	45 368
Reprises sur provisions et transferts de charges	635	
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	1 313 371	1 346 111
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	380 641	377 510
Variation des stocks de fournitures à céder	119	-538
Achats de fournitures administratives	275	430
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	862 858	892 509
Impôts et taxes	230	266
Salaires	6 647	10 127
Charges sociales	2 245	2 671
Autres charges	33 217	36 923
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	18 240	13 699
Dotations aux provisions		635
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	1 304 472	1 334 232
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	8 898	11 878
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des valeurs mobilières	3 784	625
Reprises sur provisions		
TOTAL	3 784	625
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 784	625
RESULTAT COURANT (I + II)	12 682	12 503
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	36 063	26 252
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	36 063	26 252
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	23 178	23 558
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	23 178	23 558
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	12 885	2 694
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	25 567	15 197

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU MAINE ET LOIRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	582 390,06 €	556 086,76 €
Résultat de l'exercice :	25 567,16 €	15 197,32 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	195	200
dont coopératives et foyers agrégés :	188	193
dont coopératives et foyers non agrégés :	7	7
Nombre de coopérateurs :	16 250	16 908
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 015	2 581
soit un équivalent temps plein de	2	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 34 304 € soit environ 2,70% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU MAINE ET LOIRE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	25 567,16	{ dont	6 998,11 pour le siège départemental
		{ dont	18 569,05 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 071,54	{ dont	2 461,79 pour le siège départemental
		{ dont	609,75 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			7 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	1 058,07	{ dont	111,00 pour le siège départemental
		{ dont	947,07 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			4 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	554 013,86	{ dont	42 422,09 pour le siège départemental
		{ dont	511 591,77 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			2 721,23 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	18 239,65	{ dont	1 269,73 pour le siège correspondant aux amortissements
		{ dont	16 969,92 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			90,27 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 353 217,22	{ dont	63 509,12 pour le siège départemental
		{ dont	1 289 708,10 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 860,15 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 327 650,06	{ dont	56 511,01 pour le siège départemental
		{ dont	1 271 139,05 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 761,38 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			98,77 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,3	0,5
Total	1,3	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Aucun		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	195	200
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	159	182
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	4	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	<small>Mutualisation BPA en cours (139 comptes à la BPA au 31/08/17)</small>
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	15	15

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU MAINE ET LOIRE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	58 098	57 748
Terrains					Résultat du siege de l'association	6 998	350
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	616	616			TOTAL FONDS PROPRES	65 096	58 098
Autres immobilisations corporelles	10 215	6 110	4 105	1 241	<i>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</i>		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges		635
Autres immobilisations financières	17 019		17 019	17 023	Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 850	6 726	21 124	18 264	TOTAL PROVISIONS		635
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	1 056		1 056	1 175	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières	0	
Coopératives et usagers divers	1 433		1 433	2 588	Fournisseurs	4 148	4 239
Comptes courants OCCE	1 460		1 460	1 864	Dettes fiscales et sociales	673	1 854
Autres créances	2 462		2 462	4 460	Comptes courants OCCE	160	
Trésorerie	42 422		42 422	36 249	Autres dettes	111	
Charges constatées d'avance	231		231	225	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 064		49 064	46 562	TOTAL DETTES	5 093	6 093
TOTAL GENERAL	76 914	6 726	70 189	64 826	TOTAL GENERAL	70 189	64 826

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU MAINE ET LOIRE

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	34 295	35 610
Ventes de produits pour cessions	1 692	804
Prestations de service et animations	5 689	5 626
Subventions d'exploitation	6 315	2 315
Produits divers de gestion courante	9 964	11 409
Reprises sur provisions et transferts de charges	635	
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	58 590	55 764
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	1 277	1 169
Variation des stocks de fournitures à céder	119	-538
Achats de fournitures administratives	275	430
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	36 415	37 334
Impôts et taxes	230	266
Salaires	6 647	10 127
Charges sociales	2 245	2 671
Autres charges	7 959	3 481
Dotations aux amortissements	1 270	1 494
Dotations aux provisions		635
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	56 437	57 069
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 154	-1 305
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des valeurs mobilières	649	362
Reprises sur provisions		
TOTAL	649	362
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	649	362
RESULTAT COURANT (I + II)	2 803	-943
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	4 270	1 301
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	4 270	1 301
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	74	8
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	74	8
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	4 195	1 293
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	6 998	350

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 70 & !ç € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 6 998,11 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	615,90			615,90
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Mobilier de bureau	7 247,06	4 133,99	1 165,71	10 215,34
Immobilisations en cours				
Total	7 862,96	4 133,99	1 165,71	10 831,24

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants : un ordinateur pour 413.99 €, un photocopieur Konica Minolta C308 pour 3 720 €

Divers matériels de bureau totalement amortis et hors d'usage ou ayant disparu ont été mis au rebut au cours de cet exercice pour un total de 1 165,71 € de valeur brute mais de valeur nette comptable nulle.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	615,90			615,90
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%				
Mobilier de bureau	20%	6 005,96	1 269,73	1 165,71	6 109,98
Total		6 621,86	1 269,73	1 165,71	6 725,88

2. Immobilisations financières

Parts sociales BPA	16 996,00
Titres SADEL Librairie	<u>22,87</u>
	17 018,87

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti

Livres du maitre	101.50
Agendas coopératifs	953.00
Cahier compta Ecole	<u>1.60</u>
	1 056.10

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 032,99		1 032,99
Usagers autres	400,00		400,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 432,99		1 432,99

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE	1 460,35
-----------------	-----------------

7. Autres créances

MAIF	231.79
Fédération OCCE (participation CAC 17/18)	<u>2 230.00</u>
	2 461.79

8. Valeurs Mobilières de Placement

Comptes à terme FIDELYS (échéance juin 2025)	20 000.00
--	------------------

9. Disponibilités

Banque BPA	577.59
CCP	765.70
Livret Optiplus BPA	<u>21 078.80</u>
	22 422.09

10. Charges constatées d'avance

Calendrier 2018	112.50
Fournitures de bureau	<u>118.49</u>
	230.99

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

Au 31/08/2018, il s'élève à 65 096 €.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	635,21		635,21	
Provisions pour charges	635,21		635,21	
Stocks				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations	4 832,05			4 832,05
TOTAL	5 467,26		635,21	4 832,05

Dotations / reprises d'exploitation	635,21
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	635,21

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 635,21

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés				

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts (a)				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total		0.00		

5. Avances et acomptes reçus

NEANT

6. Fournisseurs

Fournisseurs	188.37
Fournisseurs, factures non parvenues	3 960.00
	4 148.37

7. Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	270,92
Dettes congés payés (charges sociales incluses)	50.21
Urssaf	77.54
Retraite Humanis	39.00
Prévoyance	32.94
Mutuelle	37.36
Uniformalion	74.28
Etat - Autres impôts plus-values	90.58
	672.83

8. Comptes courants OCCE (crédeurs)

OCCE 59	160.00
---------	---------------

9. Autres dettes

Coopérative créditrice	111.00
------------------------	---------------

10. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	16 250	16 908
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,020 €	1,030 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	34 294,65	35 609,60
Cotisations versées à la Fédération	17 712,50	18 260,64
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	17 712,50	18 260,64

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention Cholet	4 000.00	
Subventions conseil général		
Subvention commune Ville d'Angers (locaux)	2 315.00	2 315.00
Total	6 315.00	2 315.00
Dont versées aux coopératives	4 000.00	

3. Produits de gestion courante

Autres produits de gestion courante	1 105,66
Aides Fédération OCCE :	
- Emploi	6 628.60
- Autres aides (A&E, CNEA, CAC, etc...)	2 230.00
	9 964.26

4. Produits exceptionnels

Dons reçus	1 277,00
Fermetures de coopératives	2 988,94
Sur opérations de gestion	3,81
	4 269.75

5. Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion	74.35
	74.35

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

NEANT

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental a bénéficié de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'Angers de locaux dépendant du groupe scolaire situé 5 rue Lebas à Angers (environ 30 m², valeur locative 2 315 € et un forfait annuel de charges 477.48 €).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 600 heures de travail valorisées à 16 500 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **La Banque Populaire Atlantique (BPA) :**

Une mutualisation des comptes des coopératives scolaires affiliées **est en cours de négociation avec la BPA**. Au 31/08/2018, on avait :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes BPA	134	139
Solde total des comptes BPA	363 500 € (environ)	311 400 € (environ)
Montant des intérêts perçus (avant frais)	N/A	N/A
Pourcentage perçu par le siège	N/A	N/A